



COMITE D'ILE DE FRANCE de la FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

VELODROME NATIONAL DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
1 rue Laurent Fignon 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Tél. : 01 81 88 08 36
Site internet : www.cif-ffc.org

Montigny le Bretonneux, le 26 avril 2019

Mesdames et Messieurs les Présidents de club, chers amis licenciés,

Nous vous prions de trouver ci-dessous deux informations relatives à la situation du Comité régional :

Concernant la procédure de cessation des paiements :

Après l'audience qui s'est déroulée le 12 avril, le Tribunal de Grande Instance de Versailles a statué, le 18 avril, sur la nomination d'un juge-enquêteur afin de recueillir tous renseignements sur la situation financière, économique et sociale de l'association.

Ce jugement, reçu par courrier le mercredi 24 avril, est rendu à titre provisoire.

Une nouvelle audience est programmée le vendredi 6 septembre 2019 afin de statuer sur la suite à donner à cette procédure.

Aussi, il s'agit pendant cette période de démontrer au juge enquêteur notre situation de cessation de paiement et de démontrer que cette procédure est nécessaire à la continuité de l'activité de notre association.

Concernant l'échéancier de la dette fédérale :

La signature d'une convention entre la FFC et le Comité régional faisait état d'une dette de 310.552,55 euros au 27 novembre 2018. Depuis le 1^{er} décembre, nous remboursons des mensualités de 4.500 euros, payées intégralement depuis cette date.

En parallèle, toutes les factures émises à ce jour par la Fédération sont réglées, à l'exception de l'une d'entre elle, inscrite dans la Déclaration de Cessation de Paiement pour un montant de 32.734 euros.

Nous ne manquerons de vous tenir informés sur les suites données aux différentes procédures en cours.

Respectueusement,

Le Bureau directeur